AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**214C2416**
FR0000054322-FS0736

21 novembre 2014

**Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**CIBOX INTER@CTIVE**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 novembre 2014, complété notamment par un courrier reçu le 19 novembre 2014, M. Pierre Fournier a déclaré, à titre de régularisation :

- avoir franchi en baisse, le 5 novembre 2014, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société CIBOX INTER@CTIVE et détenir, à cette date, 4 986 805 actions CIBOX INTER@CTIVE représentant autant de droits de vote, soit 5,03% du capital et des droits de vote de cette société[1] ; et

- avoir franchi en baisse, le 6 novembre 2014, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CIBOX INTER@CTIVE et détenir, à cette date, 3 924 922 actions CIBOX INTER@CTIVE représentant autant de droits de vote, soit 3,96% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ces franchissements de seuils résultent de cessions d'actions CIBOX INTER@CTIVE sur le marché.

Par ailleurs, le déclarant a précisé détenir, au 19 novembre 2014, 2 994 922 actions CIBOX INTER@CTIVE représentant autant de droits de vote, soit 3,02% du capital et des droits de vote de cette société[1].

_____

[1] Sur la base d'un capital composé, à ces dates et à ce jour, de 99 150 792 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.